

EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

Savoie

DE LA COMMUNE de LA CHAVANNE  
73800

Séance du 22 avril 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
15 avril 2026

Date d'affichage
15 avril 2026

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt six

et le vingt-deux avril

à dix-neuf heures

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 073-217300821-20260422-DEL2026\_14-DE



le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **Olivier DUVAL, Maire**

**Présents :** Marie-Christine BATTIN, Jean MOUCHOT, Laurence MARANZONI, Gilles PETIT, Jean-Pierre MICHEL, Isabelle CRETINON, Vanessa FLAVEN, Ludvine MOULARD, Anne VERDON, Guillaume DAUTIER, Florence FRANCOZ, Bastien FLAVIN, Flavie MALVASO.

**Excusé :** François DALLIET.

a été nommé secrétaire : Florence FRANCOZ

**Installation des commissions communales obligatoires et facultatives**

M. le Maire propose d'élire les membres des commissions communales obligatoires et facultatives.

❖ Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention, élit :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Gilles PETIT	- Mme Vanessa FLAVIN
- M. Jean-Pierre MICHEL	- Mme Ludvine MOULARD
- Mme Marie Christine BATTIN	- Mme Florence FRANCOZ

M. le Maire propose d'installer les commissions communales facultatives suivantes et de désigner leurs membres :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention, désigne :

❖ Commission Budget / Finances : Olivier DUVAL, Maire  
MGilles PETIT, Mme Marie Christine BATTIN, Mme Laurence MARANZONI, Mme Florence FRANCOZ, Mme Ludvine MURAZ

❖ Commission Travaux, Urbanisme : Olivier DUVAL, Maire  
M. Jean MOUCHOT, M. François DALLIET, M. Jean-Pierre MICHEL, M. Gilles PETIT, Mme Laurence MARANZON, Mme Marie Christine BATTIN, M. Sébastien MURAZ

❖ Commission Cadre de vie Patrimoine et Environnement : Olivier DUVAL, Maire  
François DALLIET, Ludvine MOULARD, Isabelle CRETINON, Anne VERDON, Marie Christine BATTIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

❖ Commission Vie sociale et culturelle : Olivier DUVAL, Maire  
Guillaume DAUTIER, Anne VERDON, Laurence MARANZONI, Florence FRANCOZ, Marie Christine BATTIN, Flavie MALVASO

❖ Commission de contrôle des listes électorales : Membre désigné  
parmi les conseillers municipaux : Guillaume DAUTIER

❖ Commission création et accompagnement du Conseil Municipal  
Jeunes : Laurence MARANZONI

Florence FRANCOZ, Anne VERDON, Flavie MALVASO

Création d'un Conseil Municipal Jeunes

Afin de sensibiliser les jeunes de la commune à la citoyenneté, à la pratique de la démocratie, au fonctionnement des collectivités locales et plus largement aux valeurs de la République dans le cadre concret d'une assemblée initiant et mettant en œuvre des projets, il est proposé de créer un Conseil Municipal Jeunes. Cette assemblée sera composée au maximum de 15 membres, adolescents résidants à La Chavanne et âgés de 10 à 17 ans, élus pour deux ans, par l'ensemble des jeunes de la commune. Le Conseil Municipal Jeunes proposera au Conseil Municipal des projets concrets, qui respecteront le principe de l'intérêt général et resteront dans la limite d'une enveloppe budgétaire définie chaque année par le Conseil municipal. Après approbation par le Conseil Municipal, ces projets seront préparés, puis mis en œuvre par le Conseil Municipal Jeunes.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

par 14 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention,

- décide la création d'un Conseil Municipal Jeunes,
- charge la Commission « Accompagnement du Conseil Municipal Jeunes » d'organiser les élections et la mise en place de ce Conseil, de définir les modalités de fonctionnement et d'assurer l'encadrement et l'accompagnement de toutes ses activités.
- Donne pouvoir au Maire pour signer tout document nécessaire à la création et au fonctionnement du Conseil Municipal Jeunes.

❖ Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faut procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Le Conseil Municipal doit proposer une liste comportant 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants à la Direction Générale des Finances Publiques, qui désignera la liste définitive de 6 titulaires et 6 suppléants.

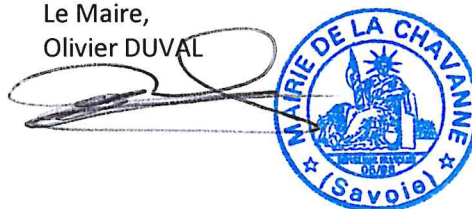
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

par 14 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention,

- dresse la liste dans les conditions définies ci-dessus et charge M. le Maire de la transmettre à la Direction Générale des Finances Publiques.

Ainsi délibéré, Pour copie conforme.

Le Maire,  
Olivier DUVAL



La secrétaire de séance,  
Florence FRANCOZ